

*République française*  
*Département du Cantal*  
**COMMUNE DE LACAPELLE VIESCAMP**

**Séance du mercredi 30 août 2023**

Date de la convocation: 23/08/2023

**Membres en exercice :**  
13

**Présents :** 11

**Votants :** 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

*L'an deux mille vingt-trois et le trente août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,*

**Présents :** Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENGE, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

**Représentés :** Aurore LEFEBVRE par Caroline BARRAL-AURATUS, Serge POTEL par Alain PEYROU

**Secrétaire de séance :** Annelise MICHEL-GAGNAIRE

**DE\_2023\_59 - Objet : Rapport annuel 2022 sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.**

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel 2022 sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Le rapport a été présenté en Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2022 sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le rapport est à disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil municipal.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A Lacapelle-Viescamp, le 30 août 2023

Le Maire,

Maryline MONTEILLET

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/09/2023 015-211500889-20230830-DE_2023_59-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>11/09/2023</u> et publié ou notifié le <u>12/09/2023</u>
--